



PRÉ-REQUIS NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DE VOS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Afin de bénéficier d'un diagnostic le plus étayé possible, il est important de rassembler tous les documents pertinents relatifs à votre bien immobilier :

- Le titre de propriété ou le permis de construire, pour déterminer la date de construction du bien.
- Les plans du logement.
- S'ils existent, les anciens rapports de diagnostics.
- Les références cadastrales.
- Le numéro de lot.
- La déclaration d'indemnité si vous en avez perçu une suite à des dégâts occasionnés par une catastrophe naturelle, minière ou technologique afin de l'intégrer dans l'ERP.

De plus, en amont du diagnostic il est nécessaire de :

- Notifier les occupants du logement.
- Avoir en votre possession les clés du logement et des annexes.
- Vérifier que l'ensemble du bien est accessible, y compris la cave et/ou les combles.
- Veiller à ce que l'électricité soit fonctionnel.
- Permettre l'accessibilité au compteur électrique.

DIAMETRE

06 93 972 372 – diametre974@gmail.com – <https://www.diametre.re> –

Siège social : 17 route de la Rivière des Pluies, Résidence la Tonnelle, 97490 Sainte-Clotilde –

SIRET : 943 481 549 00013 – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR82 943 481 549